



RAPPORT ANNUEL

CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 09/03/2021 au 30/06/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

- **L'objectif de gestion**

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100 % EUROSTOXX 50, sur la durée de placement recommandée, en mettant en oeuvre une stratégie ISR par la sélection d'OPC.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indicateur de référence. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, et prennent en compte la capitalisation des intérêts.

- **Stratégie d'investissement**

La stratégie de gestion vise à s'exposer majoritairement aux marchés actions européens en cherchant à surperformer l'indicateur de référence. L'équipe de gestion utilise et assemble une sélection de fonds larges et diversifiés d'OPC multi-classes d'actifs (gérés ou non par la société de gestion). L'objectif de cette sélection est de retenir les meilleurs OPC combinant une approche de sélection de valeurs européennes, basée sur des critères financiers (exemples : ratios de valorisations et perspectives bénéficiaires) mais aussi extra-financiers grâce à une due diligence « responsable » (exemples : la gouvernance de la société de gestion, sa politique interne d'engagement, la gouvernance de l'OPC en terme de processus de gestion.). Ces critères extra financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) des entreprises comme défini par l'investissement socialement responsable (ISR). La sélection des OPC ISR est ouverte à l'ensemble des approches socialement responsable, « Best in class » qui ne retient que les meilleures entreprises dans chaque secteur (selon l'analyse de la société de gestion) ; « Best in Univers » qui retient les meilleures entreprises dans le secteur étudié (selon l'analyse de la société de gestion) et qui exclut certaines entreprises en raison de leur activité propre comme le tabac ou l'armement. La sélection d'un OPC devra répondre à une double contrainte (obtenir une notation globale minimale de 7 points sur 10 au regard des analyses quantitatives et qualitatives et l'obligation d'avoir une appréciation à minima positive (de 0 à 2 allant de -3 et +2) à la suite de la due diligence « responsable »). A minima 90% des fonds retenus dans la sélection de fonds bénéficient du label français ISR. La construction du portefeuille est le fruit d'une sélection de fonds, basée sur une méthodologie propriétaire à l'équipe Multi-gestions de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Cette sélection des OPC peut générer des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes selon les fonds sous-jacents, notamment sur les critères ou de techniques de gestion. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : De 90 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions hors zone Europe (10 %). De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques(y compris pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés Jusqu'à 30 % de l'actif net au risque de change. Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

COMMENTAIRE DE GESTION

- **CM-AM Sélection Responsable ISR**

Ce nouvel exercice a commencé en juillet 2021, presque à la fin du rebond de l'économie américaine, dé-clenché par les multiples plans de relance, les progrès de la vaccination (hors Asie) et la politique plus qu'accommodante de la Fed et autres Banques Centrales ; les investisseurs, ainsi réconfortés, avaient com-mencé à revoir positivement leurs prévisions. Toutefois, le retour de l'épidémie (variant « delta ») couplée à des mesures restrictives ont mis en difficulté la zone asiatique et plus généralement le monde émergent du fait d'une moindre vaccination. À cette époque, nous avons orienté nos investissements sur des titres de crois-sance/qualité à forte visibilité, qui ont bénéficié de la baisse des taux souverains.

Fin août, début septembre l'ambiance, le comportement du marché a changé et dans le même temps, la volati-lité a fortement augmenté.

La propagation rapide depuis le début août du variant delta a rappelé à chacun que la pandémie n'était pas terminée et que son évolution demeure le principal facteur de risque pour l'économie (rechute de l'activité éco-nomique), pertes de confiance des investisseurs et révisions en baisse des entreprises. À cela, il faut ajouter le ralentissement de l'économie chinoise, les pénuries de matières premières et le dérapage de l'inflation.

Pour autant, nous avons légèrement réduit notre allocation de 99% à 96% en raison du contexte écono-mique et sanitaire. De plus, nous avons arbitré nos gestions sans biais de style vers le segment « value » jugeant l'inflation non transitoire. Ainsi, nous avons conservé une allocation prudente mais opportuniste. Au vu des perspectives économiques et financières, nous avons maintenu cette stratégie quelques temps en 2022 pour deux raisons. 1/ Parce que les actions devraient encore bien se porter, mais avec des performances indi-viduelles moindres et 2/ parce que les actions sont la meilleure arme contre l'inflation.

Contrairement à ce que nous pensions sur les derniers jours de décembre, les actions ont commencé la nouvelle année sur une note négative. La plupart des bourses mondiales ont aligné quatre semaines consécu-tives de baisse, finissant le mois sur des reculs de 5% pour l'indice monde et le SP500 et de 3-4% environ pour les indices de la zone €. De même pour les obligations qui ont perdu 1% pour les plus longues et 0,4% pour les maturités courtes.

Ce contre-pied provient d'un changement radical de la politique monétaire de la Fed, qui, dans le but de maîtriser l'accélération de l'inflation, a décidé de resserrer sa politique monétaire en commençant dès mars à relever son taux directeur et de réduire, jusqu'à épuisement, ses achats d'actifs.

Dans ce contexte, nous avons continué à renforcer la partie cyclique en portefeuille en ajoutant des protec-tions en cas de baisse, tout en maintenant une exposition proche de 100%. Nous avons souffert sur nos seg-ments environnementaux très sensibles à la remontée des taux (les entreprises sur le renouvelable sont très intensives en capital).

En février, alors que le variant « Omicron » se propageait à grande vitesse dans le monde, synonyme de nombreux confinement et restrictions notamment en Chine, et que l'inflation de plus en plus élevée au sein des pays développés commençait à inquiéter les Banques Centrales, la déclaration de guerre de la Russie sur l'Ukraine a fini de casser la confiance des investisseurs entraînant depuis une baisse quasi continue des marchés financiers (-12% pour l'Euro Stoxx 50 sur l'annonce de la guerre). Ce contexte, s'est encore dégradé suite à la décision d'un grand nombre de Banques centrales, notamment la Fed entrée en lice à la fin mars, de relever leur taux directeur pour combattre l'inflation.

Face à cette déclaration de guerre et tous les effets collatéraux induits, nous avons décidé d'arbitrer de manière importante (-10%) nos positions cycliques (moins de visibilité) vers notre poche croissance/qualité (+10%) (business robuste, visible et moins de dettes). Nous avons maintenu notre sous-exposition (94% vs 100% pour la référence) en raison du contexte très incertains et des difficultés sur les chaînes d'approvisionnements en MP.

Au final, sur l'année le fond progresse de :

CM-AM Sélection Responsable ISR (FR0013505047) - PART C : -14,65 % à comparer à -12,80% pour le benchmark (DICI).

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Controverses : à intégrer dans la partie Gestion / Analyse ESG :

Un suivi des controverses spécifiques majeures est intégré au sein de notre modèle ; cet outil d'exclusion peut contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à deux niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur 2021/2022, notons la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant 503 « coal developper » contre 437 dans la précédente. En outre, le nombre de sociétés référencées dans cette dernière est de l'ordre de 3000.

Par ailleurs, les 4 seuils retenus au sein de la liste « GCEL » permettant d'identifier les sociétés impliquées dans l'exploitation du charbon, intégrés à la politique sectorielle de Crédit Mutuel Asset Management, sont les suivants :

- Production annuelle de charbon < 10 MT ;
- Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Sur cette base, et sur les 18 derniers mois, notons les exclusions des émetteurs suivant à la suite de l'analyse qualitative du Pôle FReD :

- Fortum Oyj ;
- Uniper SE ;
- EVN AG ;
- Berkshire Hathaway.

En outre, le suivi des plans de sortie du Charbon (à horizon 2030) a abouti à l'exclusion de trois émetteurs pour non-respect des engagements pris :

- Duke Energy Corporation ;
- Albioma ;
- Guangdong ;
- ENBW.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Depuis la mise en œuvre de cette politique sectorielle, sont ainsi exclus, les émetteurs suivants :

- Raytheon Technology ;
- Lockheed Martin ;
- General Dynamics.

En outre, compte tenu de leur implication dans le secteur de l'armement, les valeurs suivantes sont également classées sous surveillances :

- Dassault aviation ;
- Boeing Co.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mise sous surveillance.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

• **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières,

opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

● **Politique de rémunération**

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Evènements intervenus au cours de la période

- 09/03/2021 Création du fonds : Création du fonds
- 11/05/2021 Changement de SRRI : Modification du SRRI
- 01/07/2021 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'Investissement
- 01/07/2021 Caractéristiques de gestion : Modification du profil de risque
- 01/07/2021 Caractéristiques de gestion : Modification de l'indicateur de référence
- 01/07/2021 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat
- 19/11/2021 Création de part : Création d'une Part ES
- 15/12/2021 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement
- 15/12/2021 Caractéristiques de gestion : Modification du profil de risque
- 15/12/2021 Caractéristiques de gestion : Ajout Mention du label ISR
- 15/12/2021 Transformation : Le Fonds CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR devient maître du compartiment CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE

BILAN ACTIF

| | 30/06/2022 | |
|--|----------------------|--|
| Immobilisations nettes | 0,00 | |
| Dépôts et instruments financiers | 42 046 770,08 | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Titres de créances | 0,00 | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Titres de créances négociables | 0,00 | |
| Autres titres de créances | 0,00 | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | |
| Parts d'organismes de placement collectif | 41 717 035,79 | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 41 717 035,79 | |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | 0,00 | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | 0,00 | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | |
| Autres organismes non européens | 0,00 | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | |
| Titres empruntés | 0,00 | |
| Titres donnés en pension | 0,00 | |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | |
| Contrats financiers | 329 734,29 | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 329 734,29 | |
| Autres opérations | 0,00 | |
| Autres instruments financiers | 0,00 | |
| Créances | 30 451,40 | |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | |
| Autres | 30 451,40 | |
| Comptes financiers | 1 339 969,05 | |
| Liquidités | 1 339 969,05 | |
| Total de l'actif | 43 417 190,53 | |

BILAN PASSIF

| | 30/06/2022 | |
|--|----------------------|--|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 45 265 832,29 | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -2 121 936,14 | |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 703,21 | |
| Total des capitaux propres | 43 144 599,36 | |
| <i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i> | | |
| Instruments financiers | 222 124,29 | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | |
| Contrats financiers | 222 124,29 | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 222 124,29 | |
| Autres opérations | 0,00 | |
| Dettes | 8 276,12 | |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | |
| Autres | 8 276,12 | |
| Comptes financiers | 42 190,76 | |
| Concours bancaires courants | 42 190,76 | |
| Emprunts | 0,00 | |
| Total du passif | 43 417 190,53 | |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

| | 30/06/2022 | |
|--|---------------------|--|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| Indices | | |
| FDXMU2F00001 MINI-DAX 0922 | 383 130,00 | |
| FXXPU2F00002 DJ STOXX600 0922 | 667 920,00 | |
| FESBU2F00002 STXE Bank-E 0922 | 1 069 320,00 | |
| FESXU2F00002 STX50E-EUX 0922 | 1 926 960,00 | |
| Total Indices | 4 047 330,00 | |
| Total Contrats futures | 4 047 330,00 | |
| Options | | |
| Indices | | |
| OESXU2P00014 OESX/0922/PUT /3,200 OPTION ESTOXX | 457 561,66 | |
| OESXU2P00019 OESX/0922/PUT /3,500 OPTION ESTOXX | 2 221 336,79 | |
| OESXU2P00021 OESX/0922/PUT /3,400 OPTION ESTOXX | 208 846,29 | |
| OESXU2P00018 OESX/0922/PUT /3,300 OPTION ESTOXX | 1 484 829,73 | |
| OESXU2P00022 OESX/0922/PUT /3,100 OPTION ESTOXX | 466 717,04 | |
| Total Indices | 4 839 291,51 | |
| Total Options | 4 839 291,51 | |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 8 886 621,51 | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | |
| Total Opérations de couverture | 8 886 621,51 | |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| Indices | | |
| ZXXXU2F00002 FTSE100-LIF 0922 | 413 670,11 | |
| Total Indices | 413 670,11 | |
| Total Contrats futures | 413 670,11 | |
| Options | | |
| Indices | | |
| Total Indices | 0,00 | |
| Total Options | 0,00 | |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 413 670,11 | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | |
| Total Autres opérations | 413 670,11 | |

COMPTE DE RESULTAT

| | 30/06/2022 | |
|---|------------------|--|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 22 196,88 | |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 1 023,99 | |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | |
| Produits sur contrats financiers | 0,00 | |
| Autres produits financiers | 0,00 | |
| TOTAL (I) | 23 220,87 | |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | |
| Charges sur contrats financiers | 0,00 | |
| Charges sur dettes financières | 4 027,11 | |
| Autres charges financières | 0,00 | |
| TOTAL (II) | 4 027,11 | |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 19 193,76 | |
| Autres produits (III) | 0,00 | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 23 204,94 | |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | -4 011,18 | |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | 4 714,39 | |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | 0,00 | |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | 703,21 | |

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 15 mois et 22 jours (date de création 09/03/2021).

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

| | | Frais de gestion fixes | Assiette |
|----|--------------|------------------------|-----------|
| RC | FR0013505047 | 1,5 % TTC maximum | Actif net |
| ES | FR00140069T6 | 1 % TTC maximum | Actif net |

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

| | | Frais de gestion indirects |
|----|--------------|----------------------------|
| RC | FR0013505047 | 0,9% TTC maximum Actif net |
| ES | FR00140069T6 | 0,9% TTC maximum Actif net |

- **Commission de surperformance**

Part FR0013505047 RC

Néant

Part FR00140069T6 ES

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

| Commissions de mouvement | Clé de répartition (en %) | | |
|--------------------------|---------------------------|-------------|---------------------|
| | SDG | Dépositaire | Autres prestataires |
| Néant | | | |

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

| | 30/06/2022 | |
|--|----------------------|--|
| Actif net en début d'exercice | 0,00 | |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 58 445 246,03 | |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -6 250 998,99 | |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 234 117,29 | |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -2 207 300,87 | |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 1 649 164,00 | |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -1 614 139,62 | |
| Frais de transaction | -28 913,47 | |
| Différences de change | -117,34 | |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -6 988 482,76 | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -6 988 482,76 | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | -90 849,29 | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -90 849,29 | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -4 011,18 | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | |
| Autres éléments | 885,56 | |
| Actif net en fin d'exercice | 43 144 599,36 | |

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

| | Montant | % |
|---|---------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | | |
| TOTAL Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Operations contractuelles a l'achat | | |
| TOTAL Operations contractuelles a l'achat | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| Cessions | | |
| TOTAL Cessions | 0,00 | 0,00 |
| Operations contractuelles a la vente | | |
| TOTAL Operations contractuelles a la vente | 0,00 | 0,00 |
| HORS BILAN | | |
| Opérations de couverture | | |
| Indices | 3 938 794,74 | 9,13 |
| TOTAL Opérations de couverture | 3 938 794,74 | 9,13 |
| Autres opérations | | |
| Indices | 5 361 496,88 | 12,43 |
| TOTAL Autres opérations | 5 361 496,88 | 12,43 |

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 1 339 969,05 | 3,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 42 190,76 | 0,10 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | 0-3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 339 969,05 | 3,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 42 190,76 | 0,10 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

| | Devise 1 | % | Devise 2 | % | Devise 3 | % | Autre(s) Devise(s) | % |
|--|-----------------|------------|-----------------|----------|-----------------|----------|-------------------------------|----------|
| | GBP | GBP | | | | | | |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres d'OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 1 452,29 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 24 108,00 | 0,06 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 1 452,29 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 42 190,76 | 0,10 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

| | 30/06/2022 |
|-------------------------------|-------------------|
| Titres acquis à réméré | 0,00 |
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

| | 30/06/2022 |
|---|-------------------|
| Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 450 940,00 |
| Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

| | ISIN | LIBELLE | 30/06/2022 |
|-----------------------------------|--------------|--------------------|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 4 570 865,03 |
| | FR0000444366 | CM-AM OBJ.ENV.RC3D | 3 325 871,24 |
| | FR0000991788 | CM-AM EU.VAL.RD 3D | 586 098,79 |
| | FR0010037341 | CM-AM EUR.GR.RC 3D | 658 895,00 |
| Contrats financiers | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 4 570 865,03 |

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice | | | | | | |
|--|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédits d'impôt unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice | | | | |
|---|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat | 30/06/2022 | |
|--|-------------------|--|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | |
| Résultat | 703,21 | |
| Total | 703,21 | |

| | 30/06/2022 | |
|---|-------------------|--|
| C1 PART CAPI RC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | -16 237,91 | |
| Total | -16 237,91 | |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | |
| Distribution unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-1 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-2 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-3 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-4 | 0,00 | |

| | 30/06/2022 | |
|---|-------------------|--|
| C2 PART CAPI ES | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 16 941,12 | |
| Total | 16 941,12 | |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | |
| Distribution unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-1 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-2 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-3 | 0,00 | |
| Provenant de l'exercice N-4 | 0,00 | |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|----------------------|
| | 30/06/2022 | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | | -2 121 936,14 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | 0,00 |
| Total | | -2 121 936,14 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|-------------------|
| | 30/06/2022 | |
| C1 PART CAPI RC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 0,00 |
| Capitalisation | | -28 993,46 |
| Total | | -28 993,46 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | | 0 |
| Distribution unitaire | | 0,00 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|----------------------|
| | 30/06/2022 | |
| C2 PART CAPI ES | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 0,00 |
| Capitalisation | | -2 092 942,68 |
| Total | | -2 092 942,68 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | | 0 |
| Distribution unitaire | | 0,00 |

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Date | Part | Actif net | Nombre de titres | Valeur liquidative unitaire € | Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) € | Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) € | Crédit d'impôt unitaire € | Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes € |
|------------|-------------------|---------------|------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| 09/03/2021 | C1 PART CAPI RC * | 600 000,00 | 6 000,000 | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 30/06/2022 | C1 PART CAPI RC | 1 404 870,35 | 14 992,249 | 93,70 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -3,01 |
| 30/06/2022 | C2 PART CAPI ES | 41 739 729,01 | 509 269,439 | 81,96 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -4,07 |

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

| | En quantité | En montant |
|--|--------------------|-------------------|
| C1 PART CAPI RC | | |
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 23 981,785000 | 2 485 331,64 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -8 989,536000 | -1 004 278,52 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | 14 992,249000 | 1 481 053,12 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | 14 992,249000 | |

| | En quantité | En montant |
|--|--------------------|-------------------|
| C2 PART CAPI ES | | |
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 566 762,256000 | 55 959 914,39 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -57 492,817000 | -5 246 720,47 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | 509 269,439000 | 50 713 193,92 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | 509 269,439000 | |

COMMISSIONS

| | En montant |
|--|-------------------|
| C1 PART CAPI RC | |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 4,02 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 4,02 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées | 4,02 |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées | 4,02 |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

| | En montant |
|--|-------------------|
| C2 PART CAPI ES | |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

| | 30/06/2022 |
|--|-------------------|
| FR0013505047 C1 PART CAPI RC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) | 27 951,45 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00 |
| Commissions de surperformance (frais variables) | 0,00 |
| Rétrocessions de frais de gestion | 6 419,42 |

| | 30/06/2022 |
|--|-------------------|
| FR00140069T6 C2 PART CAPI ES | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,20 |
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) | 47 986,15 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00 |
| Commissions de surperformance (frais variables) | 0,00 |
| Rétrocessions de frais de gestion | 46 313,24 |

CREANCES ET DETTES

| | Nature de débit/crédit | 30/06/2022 |
|---------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Créances | Dépôts de garantie | 24 108,00 |
| Créances | Frais de gestion rétrocedés | 6 343,40 |
| Total des créances | | 30 451,40 |
| Dettes | Frais de gestion | 8 276,12 |
| Total des dettes | | 8 276,12 |
| Total dettes et créances | | 22 175,28 |

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

| | Valeur EUR | % Actif Net |
|--|----------------------|---------------|
| PORTEFEUILLE | 41 717 035,79 | 96,69 |
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 0,00 | 0,00 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES OPC | 41 717 035,79 | 96,69 |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE | 0,00 | 0,00 |
| CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | 30 451,40 | 0,07 |
| OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | -8 276,12 | -0,02 |
| CONTRATS FINANCIERS | 107 610,00 | 0,25 |
| OPTIONS | 107 610,00 | 0,25 |
| FUTURES | 0,00 | 0,00 |
| SWAPS | 0,00 | 0,00 |
| BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS | 1 297 778,29 | 3,01 |
| DISPONIBILITES | 1 297 778,29 | 3,01 |
| DEPOTS A TERME | 0,00 | 0,00 |
| EMPRUNTS | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES DISPONIBILITES | 0,00 | 0,00 |
| ACHATS A TERME DE DEVICES | 0,00 | 0,00 |
| VENTES A TERME DE DEVICES | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET | 43 144 599,36 | 100,00 |

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|----------------------|-------------------|
| TOTAL Actions & valeurs assimilées | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.) | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL FRANCE | | | 0,00 | 0,00 |
| FR0010325241 VIADEO | EUR | 8 741 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL Titres d'OPC | | | 41 717 035,79 | 96,69 |
| TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE | | | 41 717 035,79 | 96,69 |
| TOTAL FRANCE | | | 16 052 795,86 | 37,21 |
| FR0000444366 CM-AM OBJECT.ENVIR.RC SI.3DEC | EUR | 312 288,379 | 3 325 871,24 | 7,71 |
| FR0000981441 OFI RS EQ.CLI.CHANGE I FCP4DEC | EUR | 222,4095 | 873 528,88 | 2,02 |
| FR0000991788 CM-AM EUROPE VALUE (RD) | EUR | 315,073 | 586 098,79 | 1,36 |
| FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC) | EUR | 92,651 | 658 895,00 | 1,53 |
| FR0010828913 LAZARD ALPHA EUR.SRI I SI.3DEC | EUR | 5 390,206 | 2 578 836,26 | 5,98 |
| FR0011896471 MANSARTIS ZONE EURO ISR I 3DEC | EUR | 4 864,56 | 6 478 426,43 | 15,02 |
| FR0013079753 BEST BUSIN.MOD.SRI IPD SI.4DEC | EUR | 5 503,7302 | 1 149 013,75 | 2,66 |
| FR0013289535 BDL CONVIC.PART I FCP 3DEC | EUR | 386,284 | 402 125,51 | 0,93 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 25 664 239,93 | 59,48 |
| LU0308864965 MAIN.T.E.ID.F.CL.C.E.CAP.2 DEC | EUR | 11 132 | 717 123,44 | 1,66 |
| LU0870552998 DNCA SRI EUROPE GROWTH I 4DEC | EUR | 20 514,5397 | 5 649 293,94 | 13,09 |
| LU1615092217 BNPP M.W.S.S-S.PAB 5 CAP.C.EUR | EUR | 107 400 | 1 686 384,06 | 3,91 |
| LU1907595125 DNCA INV.BEY.SEMPER.I EUR 4DEC | EUR | 19 504,57 | 2 684 609,01 | 6,22 |
| LU1953137681 BNPP MS.EM.SR.S SER.5P.C.D ETF | EUR | 667 030 | 7 343 466,68 | 17,02 |
| LU2051090053 THEAM QU.EUR.TARG.PREM.I CAP4D | EUR | 4 825,1028 | 439 036,10 | 1,02 |
| LU2109787635 AM.INX MSCI EMU SRI UC.ETF DR | EUR | 111 665 | 7 144 326,70 | 16,56 |
| TOTAL Contrats financiers | | | 107 610,00 | 0,25 |
| TOTAL Contrats financiers avec appel de marge | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL FRANCE | | | 28 192,29 | 0,07 |
| MARF.EUR Appels marge futures | EUR | 26 740 | 26 740,00 | 0,07 |
| MARF.GBP Appels marge futures | GBP | 1 250 | 1 452,29 | 0,00 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|---------------------|-------------------|
| TOTAL AUTRES PAYS | | | -28 192,29 | -0,07 |
| FDXMU2F00001 MINI-DAX 0922 | EUR | -6 | 18 990,00 | 0,03 |
| FESBU2F00002 STXE Bank-E 0922 | EUR | 268 | -32 160,00 | -0,07 |
| FESXU2F00002 STX50E-EUX 0922 | EUR | 56 | -18 025,00 | -0,04 |
| FXXPU2F00002 DJ STOXX600 0922 | EUR | -33 | 4 455,00 | 0,01 |
| ZXX XU2F00002 FTSE100-LIF 0922 | GBP | 5 | -1 452,29 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels | | | 107 610,00 | 0,25 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | 107 610,00 | 0,25 |
| TOTAL AUTRES PAYS | | | 107 610,00 | 0,25 |
| OESXU2P00014 OESX/0922/PUT /3,200 | EUR | 44 | 39 072,00 | 0,09 |
| OESXU2P00018 OESX/0922/PUT /3,300 | EUR | -114 | -131 898,00 | -0,31 |
| OESXU2P00019 OESX/0922/PUT /3,500 | EUR | 114 | 219 564,00 | 0,51 |
| OESXU2P00021 OESX/0922/PUT /3,400 | EUR | 13 | 19 461,00 | 0,05 |
| OESXU2P00022 OESX/0922/PUT /3,100 | EUR | -57 | -38 589,00 | -0,09 |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

| Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40% | | |
|--|--------------|--------|
| | NET UNITAIRE | DEUISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% * | | EUR |

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

| Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40% | | |
|--|--------------|--------|
| | NET UNITAIRE | DEUISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% * | | EUR |

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 30 juin 2022

FCP CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 30 juin 2022

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 09 mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 7 octobre 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'GR' followed by a flourish.

Gilles DUNAND-ROUX